

Déclaration harmonisée sur le portail PCN



LISAM TELEGIS
Enabling full compliance.



Formation à distance

Réf : LTPCN

Objectif(s)

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Interpréter le contexte réglementaire européen et identifier ses obligations
- Appréhender les modalités de déclaration obligatoires et faire une déclaration auprès des organismes consultatifs européens



Public et prérequis

Public : Rédacteurs de FDS, responsables HSE, responsables réglementation, responsables qualité, et toute personne concernée par les impacts et la mise en œuvre de REACH et du CLP

Prérequis : Aucun



Durée et dates

Durée : 2 heures 30

Horaires : à définir

Dates : à définir



Moyens pédagogiques

- Formation à distance via une plateforme dédiée
- Exposé théorique
- Questions-réponses tout au long de la formation
- Support de formation remis aux stagiaires par email après la formation



Contenu

- **Contexte réglementaire européen :**
Article 45 et annexe VIII du règlement CLP, focus sur la France
- **Etats des lieux de la mise en œuvre de l'harmonisation par les Etats Membres :**
Etats Membres connectés, langues de soumission, décision sur la conservation des systèmes nationaux, etc.
- **Contenu de la déclaration et outils associés :**
Format PCN, portail PCN, UFI, EuPCS, etc.
- **Cas pratiques :**
Déclaration d'un mélange dangereux sur le portail PCN
- **Conclusion**



Évaluation et suivi

Fiche d'évaluation – QCM en début et fin de formation

À l'issue de la formation, un support par email d'une durée d'un mois permet de répondre aux éventuelles interrogations. Ce support est limité aux éléments vus en formation.